



VR/PEEP/SK
n° 3211-2023-133
Affaire suivie par :
Stéphane KRAITSOWITS
Tél : (+687) 26 67 77
Mél : Stephane.Kraitsowits@ac-noumea.nc

Nouméa, le 13 mars 2023

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Le vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs
des collèges et lycées publics de la Nouvelle-Calédonie

Enseignement de la langue japonaise

Aménagement de l'enseignement des seuils d'acquisition de la compétence graphique en Nouvelle-Calédonie

L'acquisition de la compétence graphique en japonais est définie selon la note de service parue au bulletin officiel n°10 du 11 mars 2021. Compte-tenu des spécificités de l'enseignement de la deuxième langue vivante en Nouvelle-Calédonie, les seuils de signes et caractères attendus pour chaque année d'enseignement du collège et du lycée, dans chacune des filières générale, technologique et professionnelle où le japonais est proposé comme deuxième langue sur le territoire calédonien, ont été aménagés comme suit. Cet aménagement est mis en application dès sa parution au bulletin académique.

L'écriture japonaise est composée des *kana* (signes syllabiques) et des *kanji* (caractères chinois).

Les *kana* au nombre d'une centaine sont enseignés en première année d'apprentissage de la langue et exigés par la suite en production active (production écrite sans modèle) dès le courant de l'année. Ils ne sont pas mentionnés dans les seuils ci-dessous.

Les seuils de *kanji* sont cumulatifs d'année en année. Les *kanji* deviennent actifs à la fin de la deuxième année après leur introduction en classe. Jusque-là, la maîtrise de ces caractères n'est évaluée que de manière passive (lecture et compréhension du sens sans aide).

Les évaluations réalisées dans le cadre du contrôle continu au lycée général et technologique, du contrôle en cours de formation (CCF) ou d'épreuve finale ponctuelle dans la voie professionnelle, ou bien d'évaluations nationales ou d'épreuves certificatives au collège et au lycée, sanctionneront ces seuils.

En outre, en concertation avec les autorités compétentes, ces évaluations pourront être aménagées (contenu, grilles d'évaluation) afin que ces seuils puissent être pleinement appliqués.

L'enseignement des signes et caractères japonais pourra se poursuivre en classe au-delà des seuils présentés ci-dessous, en prenant comme référence les seuils définis dans la note de service susmentionnée.

L'ordre d'enseignement des caractères de chaque seuil est laissé au choix de l'enseignant.

Japonais étudié au titre de la deuxième langue vivante en voies générale et technologique

En classe de cinquième, outre les syllabaires *hiragana* et *katakana*, 10 *kanji* sont introduits en reconnaissance. Les *kana* (caractères syllabiques et combinaisons) sont considérés comme acquis en lecture et écriture à la fin de l'année.

En classe de quatrième, 45 *kanji* sont introduits en reconnaissance. Les 10 *kanji* étudiés en cinquième restent passifs.

En classe de troisième, les 10 *kanji* étudiés en cinquième deviennent actifs à la fin de l'année. Les 45 *kanji* étudiés pour la première fois en classe de quatrième restent passifs et 30 nouveaux *kanji* sont introduits en reconnaissance.

En classe de seconde, les 10 *kanji* étudiés en cinquième sont considérés comme actifs à l'entrée en classe de seconde et les 45 étudiés en quatrième le deviennent à la fin de l'année. Les 30 *kanji* étudiés pour la première fois en classe de troisième restent passifs et 60 nouveaux *kanji* sont introduits en reconnaissance.

En classe de première, les 55 *kanji* étudiés en cinquième et quatrième sont considérés comme actifs au début de l'année et les 30 étudiés en troisième le deviennent à la fin de l'année. Les 60 *kanji* étudiés pour la première fois en classe de seconde restent passifs et 45 nouveaux *kanji* sont introduits en reconnaissance.

En classe de terminale, les 85 *kanji* étudiés au collège et les 60 *kanji* étudiés en classe de seconde sont considérés comme actifs à la fin de l'année. Les 45 *kanji* étudiés pour la première fois en classe de première restent passifs et 45 nouveaux *kanji* sont introduits en reconnaissance.

Fin de cinquième : seuil intermédiaire de 10 *kanji* vers A1

De manière passive (10 *kanji*)

日月火水木金土本人年

Fin de quatrième : seuil de 55 *kanji* A1

De manière passive (55 *kanji*)

日月火水木金土年本人曜私一二三四五六七八九十百千万何円好上下中大小今時分半々口目山
田力車子男女先生学校行来見休

Fin de troisième : seuil intermédiaire de 85 *kanji* vers A2.1

De manière active (10 *kanji*)

日月火水木金土本人年

De manière passive (75 *kanji*)

Fin de seconde : seuil de 145 kanji A2.1 (ou mi-parcours de A2)

De manière active (55 kanji)

日月火水木金土年本人曜私一二三四五六七八九十百千万何円好上下中大小今時分半々口目山
田力車子男女先生学校行来見休

De manière passive (90 kanji)

体耳手足右左白黒青赤前後東西南北海道国京気元天雨雪電川父母家糸貝買売入出言読話語作
物食飲飯書立門間間犬馬駅鳥魚牛肉每朝午昼夜夕晩週春夏秋冬名字文方内外長短高安多少新
古明暗早竹米花茶

Fin de première : seuil intermédiaire de 190 kanji vers A2.2

De manière active (85 kanji)

日月火水木金土年本人曜私一二三四五六七八九十百千万何円好上下中大小今時分半々口目山
田力車子男女先生学校行来見休体耳手足右左白黒青赤前後東西南北海道国京気元天雨雪電川
父母家

De manière passive (105 kanji)

糸貝買売入出言読話語作物食飲飯書立門間間犬馬駅鳥魚牛肉每朝午昼夜夕晩週春夏秋冬名字
文方内外長短高安多少新古明暗早竹米花茶両親兄弟姉妹族友住仕事動働会教開閉始終思知勉
強映画音楽歌昔店部屋町村市神社寺空風島地図所館

Fin de terminale : seuil de 235 kanji A2.2 (ou fin A2)

De manière active (145 kanji)

日月火水木金土年本人曜私一二三四五六七八九十百千万何円好上下中大小今時分半々口目山
田力車子男女先生学校行来見休体耳手足右左白黒青赤前後東西南北海道国京気元天雨雪電川
父母家糸貝買売入出言読話語作物食飲飯書立門間間犬馬駅鳥魚牛肉每朝午昼夜夕晩週春夏秋冬
冬名字文方内外長短高安多少新古明暗早竹米花茶

De manière passive (90 kanji)

両親兄弟姉妹族友住仕事動働会教開閉始終思知勉強映画音楽歌昔店部屋町村市神社寺空風島
地図所館習考起帰止歩持使着遊乗回説切合取発有弱広太細速遅悪良若近遠和英仏漢室次心台
色銀鉄紙自活者同

Japonais étudié au titre de la deuxième langue vivante en voie professionnelle (certificat d'aptitude professionnel, baccalauréat professionnel et brevet de technicien supérieur)

Durant la préparation du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), en classe de seconde et de première, l'enseignement des *hiragana* et *katakana* est consolidé. Les *kana* (caractères syllabiques et combinaisons) sont considérés comme acquis en lecture et écriture à la fin de ces deux années.

Durant la préparation du baccalauréat professionnel, outre les syllabaires *hiragana* et *katakana*, 55 *kanji* sont introduits en reconnaissance au cours des trois années dans une répartition laissée au choix de l'enseignant.

Durant la préparation du brevet de technicien supérieur (BTS), outre les syllabaires *hiragana* et *katakana*, 145 *kanji* sont introduits en reconnaissance au cours des deux années dans une répartition laissée au choix de l'enseignant.

Fin de CAP : seuil pré A1

De manière active

Les *hiragana* et les *katakana*

Fin de lycée professionnel : seuil de 55 *kanji* A1

De manière active

Les *hiragana* et les *katakana*

De manière passive (55 *kanji*)

日月火水木金土年本人曜私一二三四五六七八九十百千万何円好上下中大小今時分半々口目山
田力車子男女先生学校行来見休

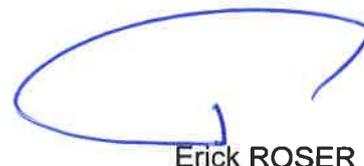
Fin de BTS : seuil de 145 *kanji* A2.1 (ou mi-parcours de A2)

De manière active

Les *hiragana* et les *katakana*

De manière passive (145 *kanji*)

日月火水木金土年本人曜私一二三四五六七八九十百千万何円好上下中大小今時分半々口目山
田力車子男女先生学校行来見休体体耳手足右左白黒青赤前後東西南北海道国京気元天雨雪電川
父母家糸貝買売入出言読話語作物食飲飯書立門聞間犬馬馱鳥魚牛肉每朝午昼夜夕晚週春夏秋
冬名字文方内外長短高安多少新古明暗早竹米花茶



Erick ROSER